



Aide soignants et auxiliaires de puériculture, même combat !

Le Ministère de la Santé avait créé un groupe de travail portant sur **la réingénierie des métiers AS/AP**.

Aujourd'hui, le ministère va chercher à traduire officiellement tout un travail de sape, cette fois-ci dans le cadre officiel de la commission Emploi du CSFPH.

La logique de la réingénierie traduite dans les référentiels est ainsi décrite dans les synthèses de réunion :

« Dans ce cadre, il s'agirait de faire évoluer le rôle propre infirmier et par là-même d'élargir le champ des actes qui pourraient être confiés aux AS et AP.

Cela impliquerait d'associer les médecins à cette réflexion, car il faudrait opérer un glissement d'actes aujourd'hui réalisés sur prescription par les infirmiers, dans leur rôle propre. Les actes qui pourraient être confiés aux AS et AP sont les suivants :

Les actes figurant aujourd'hui dans le rôle propre et pouvant déjà faire l'objet d'une collaboration sous réserve d'une formation :

- Aspirations endotrachéales
- La mesure de la saturation pulsée en oxygène

Les actes figurant aujourd'hui dans le rôle sur prescription de l'infirmier et qui devraient faire l'objet d'une évolution de la réglementation :

- Glycémie capillaire
- Pose de bandes de contention »

Ceci relève **d'une stratégie visant à légitimer les glissements d'actes** aujourd'hui réalisés sous la contrainte du manque de financement des hôpitaux (manque de personnel, dégradation des conditions de travail).

Il s'agit aussi de répondre **aux graves problématiques de démographie médicale en évitant de remettre en cause le système actuel de formation et de régulation de la corporation médicale**.

La méthode est redoutable, car elle s'appuie sur un fort désir, tout à fait légitime, **de reconnaissance des professions AS/AP**, nourri par l'absence de politique salariale et d'évolution de carrière dignes de ce nom.

Il ne faut pas non plus oublier **la contrainte extérieure** qui s'exerce sur ces métiers sur l'exercice partiel du métier d'IDE.

Le gouvernement se propose ainsi de dépasser les différences de formations entre les pays de l'Union européenne en agréant des professionnel-les de l'Union sur une partie seulement des compétences IDE. Cela favorise la notion de compétences éclatées, au détriment **d'une vision cohérente de nos métiers**.

Il est urgent d'exiger du gouvernement la mise en place des négociations qui tiennent compte du **salaire**, de la **pénibilité au travail** et **du rôle** et **des missions** des aides soignant-e-s et des auxiliaires de puériculture.

ON NE LACHE RIEN !